

Dossier reçu le :



**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LE MAINTIEN DES**  
**ACTIVITÉS**  
**FÉVRIER 2021**

Votre Communauté de Communes s'engage pour le maintien des activités économiques sur son territoire. Signataire de la convention de partenariat économique avec la Région Centre Val de Loire, la Communauté de Communes de la Forêt, décide de compléter le dispositif régional " Renaissance", par l'octroi d'aides conformément aux dispositions de l'article L.1511-2 du code général des collectivités territoriales.

**CRITERES D'ELIGIBILITE : sont éligibles les entreprises ayant subi**

- une fermeture administrative suite à la crise du COVID-19 ou
- une perte de chiffre d'affaires de 50% sur la période mars/avril/mai 2020 et novembre/décembre 2020 et si au moins un de vos établissements est situé sur une commune du territoire **de la Communauté de Communes de la Forêt**. Peuvent bénéficier des aides :
- Les entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers.
- Les entreprises de commerce ou prestataires de services inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés.
- Les entreprises d'insertion quel que soit leur statut juridique.
- Les associations de tous secteurs d'activité (sport, culture, tourisme, environnement, éducation populaire, sanitaire et social...).
- Réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 600 000 € HT.
- A jour de leurs charges fiscales et de leurs cotisations sociales ou bénéficiant d'un moratoire dans ce domaine au 31/12/2020.
- Les entreprises n'ayant pas sollicité sur le même projet une aide au titre des outils CAP (Contrat d'Appui aux Projets) mis en œuvre par la Région Centre-Val de Loire, ou une aide OCMACS.
- Propriétaires de sites touristiques, en statut privé.
- Les entreprises ayant entre 0 et 10 salariés.

**Cas particulier :** les entreprises créées en début d'année 2020 ou ayant moins de 6 mois d'activités peuvent faire une demande d'aide

- L'aide sera une subvention a minima de 1500€ et au maximum de 5000€.



**Merci de prendre connaissance du règlement d'attribution des aides économiques avant de remplir ce document et de le retourner signé.**

**Le dépôt de la demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Forêt ou du délégataire ne constitue en aucun cas un accord de subvention.**



La date limite de dépôt des dossiers : **8 Mars 2021**  
par voie postale :  
**Communauté de Communes de la Forêt**  
15 Rue du Mail Est  
45170 Neuville-aux-Bois  
par mail : [developpement@cc-foret.fr](mailto:developpement@cc-foret.fr)



**CONTACT POUR TOUTES QUESTIONS :**

Agent de développement économique de votre territoire  
mail : [developpement@cc-foret.fr](mailto:developpement@cc-foret.fr)  
téléphone : 02.38.91.86.07



Les entreprises sollicitant l'attribution de l'aide, doivent remplir le document ci dessous :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Numéro de SIRET :

Statut juridique de l'entreprise :

Entreprise individuelle,  Société en nom collectif,  SARL,  SAS / SA,  Autre : préciser :

Date de création ou de reprise :

Nom et qualité du dirigeant :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Activité principale :

Code NAF :

Autres activités éventuelles :

Effectifs(Nbre de personnes physiques) Total :                      Dont CDI :                      CDD :

Apprenti(e)s :                      TNS :                      Autres :

Formule d'exploitation : Murs : Propriétaire  Locataire

Fonds : Propriétaire  , Locataire

**PIÈCES À JOINDRE POUR TOUTES DEMANDES:**

- Kbis de moins de 3 mois
- Bilans 2018-2019 \* exception pour les entreprises nouvellement créées
- Statuts signés pour les sociétés
- RIB RIP ou RICE de l'entreprise
- Le règlement d'intervention des Aides TPE daté et signé par le demandeur disponible sur le site internet de la Communauté de Communes de la Forêt
- Copie du bail commercial

**PIECES COMPLEMENTAIRES : Cocher la ou les cases correspondantes à votre demande**

Et/ou

Besoins à la trésorerie :

- Attestation du comptable de la perte de chiffre d'affaires de plus de 50 % durant la période de mars/avril/mai 2020 et novembre/décembre comparée aux mêmes périodes en 2019 ou cas particulier comme les entreprises nouvellement créées

Besoins en investissements :

- Devis ou factures pro-format (moins de 6 mois) correspondant à chacun des montants indiqués dans le plan de financement
- Notification des prêts bancaires et aides publiques obtenues
- Autorisation travaux du propriétaire des murs et autorisation d'urbanisme le cas échéant



**Les entreprises sollicitant l'attribution de l'aide, doivent remplir le document ci dessous :**

**Le projet ( à remplir uniquement pour une demande en investissements ) :**

**Description sommaire du projet :**

**TEXTE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT**

**Je soussigné, (nom, prénom) ....., agissant pour le compte de (nom de l'entreprise) ....., sis (adresse de l'entreprise) ....., immatriculée sous le numéro SIRET ..... et ayant pour activité principale ....., atteste sur l'honneur que :**

- **L'entreprise a subi une fermeture administrative dans le cadre de la pandémie COVID 19**
- **Le dernier chiffre d'affaires annuel de l'entreprise s'élève à (montant en euros) ..... hors taxes**
- **L'aide sollicitée est destinée à contribuer au rétablissement de la marche normale de l'entreprise**
- **L'entreprise justifiera des dommages totaux subis, des sommes couvertes par l'assurance et de toute autre aide lorsqu'ils seront connus**
- **Les aides publiques reçues ou demandées par l'entreprise au titre de la pandémie COVID-19 s'élèvent à (montant en euros) .....et se répartissent comme suit :**
  - Activité partielle =..... € au 31 décembre 2020**
  - Fonds de solidarité volet 1 =.....€ volet 2 =..... €**
  - Fonds Renaissance : .....€**
  - PGE = .....€**

**Fait à ..... le .....**

**Signature :**